

Date de dépôt: 21 février 2006

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet : CEVA, la vérité SVP

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*"A lire, l'article de Monsieur Jean-Claude Delaude dans le courrier des lecteurs de la TG de ce mercredi, que je reproduis ci-après (je n'ai strictement rien à voir avec cet article, ni de près ni de loin), ainsi que l'article paru dans le GHI des 24/25 janvier, page 5, sous le titre "Le CEVA pourrait coûter 1,6 milliards", je n'ai qu'une question, que je pose après la reproduction ci-après de l'article de Monsieur Jean-Claude Delaude*

*Initiative CEVA: mise au point*

*Genève, le 23 janvier. - Non, il n'est pas trop tard pour exercer des droits démocratiques! NON, rien ne prouve que l'initiative serait invalidée. L'information du projet CEVA n'a démarré qu'au printemps 2006, lors de séances d'information organisées par M. Cramer. AU CMU, dès que les habitants ont posé des questions précises, le débat fut déclaré clos!!! Puis toutes les questions posées par écrit à l'instance CEVA n'ont jamais reçu de réponses et renvoyaient aux procédures des plans qui seraient visibles dès septembre 2006.*

*Que dire ensuite des réponses données par le conseiller d'Etat lors d'un entretien demandé en août et accordé le 7 novembre dernier ? Les frais complémentaires des futurs aménagements de surface ne sont pas du ressort*

*de l'Etat, mais des communes. Pourquoi les Genevois ne pourraient-ils pas bénéficier des mesures de sécurité et antibruit dont jouissent les Zurichois ? (cf. tunnel du Zimmerberg). Les dérogations aux normes fédérales ont été décidées par Berne.*

*Qui à Berne, sinon les CFF? Il faut donc savoir qu'une maman avec une poussette ou un infirme sur une chaise roulante ne pourra pas quitter le train dans les tunnels et les tranchées couvertes en cas d'incident, car les chemins de fuite ne sont pas prévus assez larges! Voilà ce que Berne prépare pour Genève. Nous ne sommes pas dignes des normes fédérales. Mais, taisez-vous, vous avez obtenu une subvention !*

*Autre exemple de la façon scandaleuse qu'ont les CFF de traiter les Genevois: les habitants concernés doivent signer une convention de servitude. En voici un article. «Le propriétaire du fonds est tenu de tolérer les inconvénients découlant de l'exploitation ferroviaire ordinaire (bruit, vibrations, trépidations, sons solidiens, inductions électriques, courants vagabonds, champs électromagnétiques, etc.). Il protège ses installations sensibles (informatiques ou autres) de manière appropriée.» C'est lumineux. On pourrait allonger les exemples de la manipulation et de la désinformation des promoteurs du CEVA. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque nous aurons à voter démocratiquement. Sans même parler des dépassements du budget CEVA qui sont déjà annoncés!!! Avec vos impôts.*

*Jean-Claude Delaude*

***Question : Quand allons-nous enfin savoir la vérité sur le CEVA (référence faite aux propos tenus dans les journaux) non la "vérité politicienne" voulue par certains pour endormir le Conseil général, comme dans de nombreux autres domaines, mais la "vérité-vraie", celle que les Genevois attendent, d'autant plus que certains prétendent que le coût dépasserait désormais le milliard six cent millions, et que ce fait semblerait connu du Gouvernement (un document allant dans le sens qui précède aurait été vu sur une table gouvernementale ...). Pour cinq/six arrêts prévus sur le parcours, cela fait cher l'arrêt, sans compter le reste, pas triste non plus. Il serait souhaitable que le Gouvernement réponde très précisément à ma question, pour permettre au Conseil général de lui rappeler ses propos si, demain, d'aventure, la vérité apparaissait tout autre que celle que le Gouvernement et les "lobbys" de la carpe et du lapin entendent aujourd'hui nous imposer.***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Comme le souhaite l'auteur de l'interpellation, la réponse sera précise, concise et complète.

Le chiffre mentionné par l'auteur de l'article cité et celui de l'interpellation n'existe pas ! Il n'émane ni de l'administration genevoise, ni des CFF. Le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire (approbation des plans) est devisé à 950 millions (base de prix 2000), dont 400 millions sont à la charge du canton de Genève.

La gestion des coûts et de l'ouvrage sont conjointement assurés par le canton de Genève et par les CFF. Les modalités de maîtrise d'ouvrage et de controlling financier font actuellement l'objet de discussions entre le canton de Genève et les CFF. Le Conseil d'Etat est particulièrement attentif au respect des coûts, des délais et de la qualité de cet ouvrage et mettra sur pieds les outils nécessaires à leur suivi.

Pour rappel, les travaux de la première étape de CEVA en gare de Cornavin, dans un contexte complexe ont pris fin en décembre dernier, en respectant les délais et l'enveloppe financière prévus.

Par ailleurs, il faut encore indiquer que, conformément aux accords conclus entre la Confédération et le canton, le produit des opérations de valorisation foncière rendues possibles par le projet CEVA sera partagé à hauteur d'un tiers en faveur du canton et de 2/3 par la Confédération. Il n'a pas été tenu compte de ce produit dans l'évaluation du coût des travaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer